Réception au contrôle de légalité le 20/06/2025 à 07h14
Réference de l'AR : 002-210207494-20250612-2025313-DE
Affiché le 20/06/2025 ; Certifié exécutoire le 20/06/2025

DEPARTEMENT De l'AISNE
ARRONDISSEMENT SAINT-QUENTIN
CANTON de BOHAIN
COMMUNE De VENDHUILE

2025/3/13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 19h30, les Membres du conseil Municipal de la commune de VENDHUILE, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de VENDHUILE, sous la présidence de Xavier PASSET.

Étaient présents : Mrs X. PASSET, F. FORTIN, E. FLAMANT, L. FOURNIER, F. GACH, D. LETEMPLE, T. FLEUREAU, D. FERNANDES et Mme B. CARPENTIER

Pouvoir : Mme M. FAXELLE donne pouvoir à Mr F. FORTIN, Mme D. FURGEROT donne pouvoir à Mr E. FLAMANT, Mme N. LEROY donne pouvoir à Mr L. FOURNIER.

Excusés : Mr H. DEPREZ, Mr P. AUDIN, Mmes M. FAXELLE, D. FURGEROT, N. LEROY et M. MIELCAREK

Mme B. CARPENTIER a été nommé secrétaire de séance

Objet : Refacturation des factures d'électricité des locataires place Charles de Gaulle

Mr Le maire informe son conseil sur la situation des locataires de la place Charles de Gaulle

Depuis le 01 avril 2024, changement du fournisseur du groupement électrique, les factures d'électricité, des locataires de la place Charles de Gaulle, sont payées par la commune, les locataires n'ont pas repris le compteur à leur nom. La situation ayant détecté à la suite de l'installation des pompes à chaleur. Après avoir demandé aux locataires de faire le nécessaire, nous avons pris rendez-vous avec eux ce jour.
La somme due à ce jour est de 2506.27€ (factures du 01/04/2024 au 31/05/2025).

Mr Le maire a besoin de la délibération pour pouvoir émettre le titre.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à procéder aux écritures comptables qui correspondent aux sommes dues.

Xavier PASSET
2025.06.20 07:03:30 +0200
Ref:8956927-13475414-1-D
Signature numérique
le Maire

XAVIER PASSET